



Le Colbert  
12 Cours Commandant Fratacci  
76 600 Le Havre  
[www.one-line.com](http://www.one-line.com)

Le Havre, le 15 Juin 2021

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos expéditions sur le Japon, nous sommes comme vous le savez soumis aux règles de transmission AMS (manifeste anticipé aux douanes japonaises).

Nous vous rappelons donc que le respect des clôtures documentaires est primordial pour le bon embarquement de votre marchandise.

Par ailleurs, certains éléments doivent **obligatoirement** figurer sur vos instructions de connaissance pour les besoins de cette transmission:

- HS code à 6 chiffres (attention les HS codes pour les effets personnels commençant par 98 ou 99 ne sont pas acceptés au Japon)
- N° de téléphone shipper/consignee/notify

Sans ces éléments, nous ne pourrions pas finaliser la saisie documentaire, assurer la soumission du manifeste aux autorités japonaises, vous envoyer le draft pour accord ou la documentation définitive.

ONE Japon nous alerte également sur le fait que bon nombre d'AFR sont passées hors délai par nos clients et rappelle qu'un conteneur non déclaré ne sera pas autorisé à décharger sur le sol japonais.

Pour finir, nous vous informons que les instructions de BL reçues hors délai feront l'objet d'une facturation de 55€ par BL.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir diffuser aussi largement que possible au sein de votre organisation.

Cordialement,

Olivier MONMARIN Customer Service - Export Process Team Leader France